

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 141

Artikel: Le banquet des maires à Paris
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250024>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tiques. Actuellement, près de quatre-vingts jeunes Jurassiens étudient dans des collèges suisses et étrangers; pourquoi contraindre les familles à s'imposer de tels sacrifices pour ménager à leurs enfants une éducation chrétienne, alors qu'ils la devraient trouver ici? Après avoir signalé l'inconvénient qu'il peut y avoir à ce mode d'éducation en dehors du pays, M. Daucourt indique les remèdes à opposer à la situation qu'il vient de peindre: l'Etat, le clergé, la famille, telles sont les trois forces qui doivent contribuer au succès de l'école. On ne peut compter, chez nous sur le concours de l'Etat, puisque c'est lui, au contraire, qui s'efforce de déchristianiser l'enseignement. Mais la double action de la famille et du clergé doit s'affirmer et peut jusqu'à un certain point compenser.

Dans la discussion de la loi de 1850, Thiers disait à la tribune de la Chambre française: « Si j'avais dans mes mains le dépôt de la foi, je les ouvrerais sur mon pays. Je veux rendre puissante l'action du clergé sur l'enfance. » M. Daucourt prouve que le prêtre a le droit de s'occuper des questions d'enseignement, même dans le canton de Berne, et faisant allusion à la Lettre pastorale des évêques suisses pour le Jeune fédéral de 1900, qui insiste si vivement sur la nécessité de mieux s'occuper de l'éducation chrétienne de la jeunesse, il énumère les divers points sur lesquels le clergé exercera une bienfaisante influence. Il demande l'union du prêtre et de l'instituteur: ils doivent pour le bien d'une paroisse se tenir côte à côte et se donner la main. Au lendemain d'une bataille meurtrière, Napoléon I^{er} parcourait la liste des braves tombés au champ d'honneur, s'écriait: « Ah! ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. » Eh bien, s'écrie l'orateur, nos prêtres doivent se montrer les premiers sur la brèche, et il faut qu'à toute époque, aujourd'hui plus que jamais, il faut dans cette grande lutte engagée pour le salut de la jeunesse catholique, que les chefs ennemis puissent dire aussi du clergé jurassien, en voyant la soutane des braves sur le champ d'honneur: « Ah! ce sont toujours les mêmes qui se font tuer! »

M. Daucourt rappelle leur devoir aux pères de famille si souvent négligents et craintifs. Si c'est un honneur d'être père, c'est une responsabilité également, et il semble que beaucoup ne le comprennent plus. Le calcul des adversaires de l'enseignement chrétien est bien simple: ils escomptent l'inertie des catholiques. Ils savent que ceux-ci, lors d'une mesure violente, font quelque bruit, mais qu'ils se lassent bientôt. « Laissons-les protester, disent-ils; dans quelques semaines ce sera fini! » Or, il faut parler, il faut se défendre, il faut agir! L'orateur indique les occasions où les parents auraient dû se lever tout et prendre énergiquement en mains la défense de la liberté de conscience de leurs enfants. Le célèbre évêque d'Angers, Mgr Freppel disait ceci aux parents catholiques: « Si vos enfants trouvaient quelque part un enseignement contraire à leur foi, votre devoir serait tout tracé: à aucun prix et sous aucun prétexte, vous ne pourriez les envoyer à une école où l'instituteur se permettrait une attaque, soit directe soit indirecte, contre les dogmes de la religion ou les institutions de l'Eglise. Dans ce cas, il n'y a pas de considération humaine; il n'y a pas de persécution qui doive vous faire reculer devant l'accomplissement d'un devoir certain. »

Si l'on ne peut que difficilement avoir des écoles libres dans le canton de Berne; si les congréganistes sont en quelque sorte exclus de l'enseignement, une ressource reste aux catholiques: c'est l'instituteur chrétien. M. Daucourt adresse un ardent appel aux pères de famille, pour qu'ils s'efforcent de procurer à leur commune le trésor d'un maître chrétien; s'ils en possèdent, qu'ils le soutiennent et lui créent

une position honorable, en ne marchandant pas, quand il s'agit de fixer son traitement. Puis il cite le mot charmant d'Alexandre Dumas: « Mon plus bel ouvrage, c'est mon fils! » et le mot du fils qui répondait: « Mon plus bel exemple, c'est mon père! » Il faut que les catholiques ne reculent devant aucun sacrifice pour avoir plus tard la joie de se dire aussi que leur plus bel ouvrage, c'est leur fils. Et quand tous les fils, rendant justice aux pères de famille chrétiens, pourront dire à leur tour: « Mon plus bel exemple, c'est mon père! » le Jura sera bien près d'être sauvé.

* * *

M. Daucourt veut, en terminant, prendre la liberté de donner un conseil. Ceux qui cherchent à déchristianiser l'enseignement ont à leur service bien des sociétés qui les encouragent et les appuient, à commencer par les associations secrètes, dont le réseau s'étend partout et dont le programme, on ne le voit que trop, embrasse surtout les questions d'éducation. Il y a quelques années, Jean Macé fonda en France la Ligue anticléricale de l'enseignement; il profita même de la dernière Exposition universelle à Paris pour jeter les bases d'une Ligue internationale que plusieurs Etats accueillirent avec faveur. Les catholiques français sentirent la nécessité de mieux résister et ils unirent leurs forces dans la *Société générale d'éducation et d'enseignement*. Le canton de Berne n'est pas dépourvu d'associations pédagogiques: il a la *Société des instituteurs bernois* et l'*Association mutuelle des instituteurs jurassiens* qui remonte à l'année 1887. Cette dernière possède des statuts dont l'orateur tient à citer un article ainsi conçu: « L'action de la Société s'exerce » toutes les fois que l'un de ses membres est « menacé d'une non-réélection pour des motifs politiques ou religieux etc... » Il y a là un danger très sérieux contre lequel les catholiques doivent se prémunir. Il ne s'agit pas ici de politique et l'orateur n'en fait pas dans cette question d'école; mais il entend défendre le droit des pères de familles catholiques de choisir pour leurs enfants, dans un pays catholique, des maîtres catholiques. Or, si un maître anti-chrétien est, par son exemple, ses paroles, son influence, un péril à l'école, le devoir des familles est de l'écarter. Mais l'article 6 des statuts de l'Association mutuelle des instituteurs jurassiens s'y oppose; car les sociétaires tâchent alors d'agir sur les candidats qui pourraient se présenter pour les empêcher et prennent eux-mêmes l'engagement de ne point le faire. La commune, faute de choix, se retrouve alors en présence du maître qu'elle voudrait écarter et l'action des familles c'est-à-dire des électeurs devient, par le fait, impuissante.

De là l'évidente nécessité pour elles de s'organiser et de fonder à leur tour une association. L'orateur saisit l'occasion si favorable qui s'offre à lui d'en poser les fondements, et il propose à ses très nombreux auditeurs de créer, séance tenante, une *Ligue de l'enseignement chrétien* dont les statuts seront élaborés plus tard, par les soins du futur comité de l'Association catholique suisse. Il demande si l'on est d'accord. De toutes parts, on répond oui, au milieu des applaudissements.

M. le préfet Daucourt fait alors voter l'article 1^{er} des statuts de la Ligue en proposant le texte suivant:

« La Société a pour but de travailler à la propagation et au perfectionnement de l'instruction, fondée sur l'éducation religieuse. »

Brièvement l'orateur trace le programme de la nouvelle association, puis il conclut en ces termes:

Chers jeunes gens, c'est pour vous qu'on va travailler; c'est déjà pour vous qu'on a tant lutté

et tant souffert. Ah! ne vous montrez pas ingrats. Je vous vois nombreux autour de cette tribune; je distingue parmi vous les couleurs vaillantes de la *Jurassie* qui, puisqu'elle a déjà été à la peine, doit déjà être à l'honneur. Le tout dans la vie, croyez-le, n'est pas un sac à remplir ou une belle place à conquérir! Montrez-vous, jeunes gens, utiles à l'Eglise, utiles à la Patrie! Rappelez-vous les vers du poète:

Si tu brillais sans être utile,
A ta dernière heure on dirait:
Ce n'est qu'une étoile qui file,
Qui file, file et disparaît.

Il y a près d'un demi siècle, le père de Joseph Kerem qui devait être le héros du Liban, se sentant mourir, l'appela à son chevet et lui dit: « Mon fils, quand les chrétiens de France viendront au secours de leurs frères du Liban, va au cimetière et, agenouillé sur ma tombe, tu me diras tout bas la nouvelle, pour que je tressaille de la joie du pays! »

Si, poursuivant notre tâche, vous savez à votre tour, mes jeunes amis, préparer pour l'avenir une jeunesse croyante et fidèle; si, par vos efforts réunis, vous parvenez au but tant désiré, si vous relevez enfin dans notre pays l'école chrétienne, allez vous agenouiller aussi sur la tombe de vos vieux pères et dites-leur la bonne nouvelle... Vous entendrez, du fond de ces tombes aimées comme du fond de vos cœurs une voix puissante et douce qui vous dira: Merci!

Le banquet des maires à Paris

On sait qu'un banquet montre sera offert aux maires de France par le gouvernement, le 22 septembre.

Le nombre des acceptations est aujourd'hui de 13,200; on prévoit qu'il atteindra 15,000.

Les sénateurs et les députés, ainsi que les préfets, sont invités à ce banquet. Ils prendront place dans les divisions géographiques de l'immense table du jardin des Tuileries, au milieu des magistrats municipaux de leur département respectif.

Un certain nombre d'invitations seront réservées également à la presse parisienne, à la presse étrangère, ainsi qu'aux membres des bureaux des grandes associations professionnelles. Ce repas colossal sera servi par la maison Potel et Chabot dans la salle dont on a commencé la construction au jardin des Tuileries. M. Bouvard a pris ses dispositions pour que la salle à manger qui abritera le banquet des maires de France n'ait pas moins d'un demi-kilomètre de longueur et 15,000 mètres de superficie.

L'office, qui s'étend sur toute sa longueur, a 4,000 mètres carrés de superficie. Sept cuisines, grandes chacune comme la place des Pyramides, seront annexées.

La table d'honneur, qui comptera quarante-cinq couverts, sera disposée perpendiculairement à la rue de Rivoli. Le président de la République fera face à toute la salle. Toutes les autres tables compteront trente-six couverts. Elles seront rangées en quarante groupes.

Le menu a été définitivement composé; le voici:

Hors-d'œuvre variés
Olives, concombre, saucisson, beurre
Darnes de saumon glacé parisienne
Filet de bœuf en bellevue
Pains de canetons de Rouen
Poulardes de Bresse rôties
Ballotines de faisans Saint-Hubert
Salade Potel
Glaces succès — Condés
Petits-fours glacés et gâteaux
Fromages
Corbeilles de fruits de saison
Pêches, figues, raisin, poires, pommes,
physalis
Vins

Preignac en carafes
Saint-Emilion en carafes
Haut-Sauternes, Margaux
Champagne frappé
Café, liqueurs
Fine champagne

Chaque convive aura devant son couvert quatre verres. Il ne faudra pas moins de 180.000 assiettes pour le service de ce déjeuner monstre qui, commencera à midi précis.

Le personnel sera de 100 cavistes, 100 sommeliers, 150 chefs 1.500 maîtres d'hôtel, sans compter un nombre considérable de cuisiniers et de marmitons.

Le directeur de la maison Potel et Chabot, qui doit fournir tout le matériel de la table, aura, en outre, à sa disposition six bicycliste qui pourront circuler dans l'allée de l'office et qui seront chargés de porter ses ordres. Bien entendu, le téléphone reliera toutes les cuisines.

Un dernier détail que donne le *Matin* : la maison Potel et Chabot devra acheter, pour le service de la table, 30.000 couteaux. Et il paraît que cet achat est des plus difficiles à effectuer.

Chronique agricole

La question du vin. — Les prévisions des gens compétents en matière vinicole sont très optimistes en ce qui concerne la récolte de l'an de grâce 1900.

Le *Moniteur vinicole*, qui doit s'y connaître ou alors se serait à désespérer des spécialistes, annonce que les vignobles français, sans parler de l'Algérie, produiront cette année 55 millions d'hectolitres contre 48 l'année dernière.

Résultat : le commerce de la tonnellerie a redoublé d'activité et en Bourgogne on prévoit que l'on manquera de récipients!

Hommage inattendu

M. Bebel, l'un des chefs les plus écoutés du parti socialiste allemand, vient de rendre un témoignage éclatant à l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

A l'occasion de la mort de Liebknecht, une revue hebdomadaire, *Die Zeit* de Vienne, avait affirmé que celui-ci avait dû faire deux années d'efforts pour gagner au parti socialiste le citoyen Bebel, « qui avait passé par les cercles catholiques d'ouvriers ».

M. Bebel, ayant eu connaissance de cette allégation, vient d'adresser à la revue *Die Zeit* la lettre que voici :

« Vous dites que j'ai passé par les cercles catholiques d'ouvriers. Si vous voulez par là dire que l'on y a essayé de me faire faire de la propagande politique, vous êtes dans l'erreur.

« J'ai fait de 1858 à 1860, à l'occasion de mon compagnonnage, partie des cercles catholiques d'ouvriers de Fribourg en Brisgau, de Rat'sbonne et de Salsbourg, quoique je fusse de confession luthérienne. Je le faisais parce que je voulais avoir un lieu de réunion, où, sans dépenser de l'argent, je pouvais, pendant les soirées libres et les dimanches et jours de fête, rencontrer des jeunes gens de mon âge.

« Toute ma vie j'ai eu l'aversion pour la vie du cabaret. A cette époque, les ouvriers étaient logés et nourris chez leur patron ; or, pour passer le temps d'une façon agréable et honnête, l'ouvrier n'avait d'autre ressource que le cercle catholique, car dans ces temps

« on ne connaissait pas encore les cercles catholiques.

« Du reste, beaucoup de mes camarades de confession luthérienne agissaient comme moi : ainsi, lorsque je faisais partie du cercle catholique de Salsbourg, on comptait, sur environ 200 membres, 33 ouvriers protestants, presque tous originaires de l'Allemagne du Nord. L'abbé Schoepf, notre ancien président, nous faisait le meilleur accueil, malgré notre qualité de protestants. J'ai gardé le meilleur souvenir de cet homme de bien, mort récemment ; il m'a toujours montré de la sympathie. Dans les cercles catholiques d'ouvriers par où j'ai passé, on n'a jamais fait de la politique ; par contre, j'ai pu y constater que l'on use d'une grande tolérance à l'égard de ceux qui pensent autrement que les membres du cercle. »

L'hommage est frappant, n'est-ce pas ? Et il ne peut être, dans une telle bouche, que sincère.

M. Bebel, par cette déclaration, s'honore et honore les cercles catholiques d'ouvriers.

Ça et là

Il y a juste cinquante ans que fut transmise la première dépêche sous-marine, entre la France et l'Angleterre, par le petit tronçon du câble tendu entre Douvres et le cap Gris-Nez. Aujourd'hui un immense réseau de 159.987 milles marins représentant 1,728 câbles enveloppe le globe terrestre, les nouvelles parviennent en moins d'une heure aux antipodes, quand les Anglais n'arrêtent pas les télégrammes en route.

C'est un nommé Jacob Brett qui mit à exécution le premier projet de câble sous-marin. Le constructeur en fut l'ingénieur Charlton Wolleston, aujourd'hui octogénaire et récemment inscrit comme pensionné sur la liste civile de la reine Victoria.

Le roi d'Italie Humbert avait parfois des fantaisies de pince-sans-rire, qu'il exécutait avec un sérieux imperturbable :

Lorsqu'il commença à blanchir, la reine le persécuta pour qu'il imitât Victor-Emmanuel, lequel se teignait outrageusement. Comme il résistait, elle ordonna un jour de placer sur sa toilette un flacon de teinture, espérant sans doute que le roi se laisserait tenter.

Or, la reine possédait un petit toutou aux poils blancs qu'elle affectionnait particulièrement. Le lendemain du jour où elle avait fait cadeau au roi du flacon magnifique, la porte de son boudoir s'ouvrit brusquement, et elle vit entrer son petit chien, tout joyeux, tout frétillant, qui s'élança sur ses genoux.

Hoïreur ! la malheureuse bête était devenue noire. C'est au chien qu'avait servi la teinture. A partir de ce moment, la reine n'insista plus, le roi put blanchir tout à son aise.

L'absinthe et les poissons. — On vient d'étudier à Beaucaire, par suite d'une circonstance fortuite, l'effet que produit l'absinthe sur les poissons.

Un foudre d'absinthe, placé dans un entrepôt longeant le canal du Rhône à Cette, avait eu une fuite, et soixante hectolitres environ de liqueur verte sont allés se perdre dans le canal.

Les conséquences furent terribles pour la gent à nageoires.

Sur un parcours de plusieurs kilomètres de nombreux poissons, sous l'influence de l'alcool, frétillaient à la surface de l'eau ou baillaient désespérément avant de se laisser appréhender par les passants ébahis ou de se laisser entraîner, inertes, par le courant. Toute l'étendue du bief était couverte de petits poissons et il a fallu lever les vannes et lancer les eaux pour disperser cette hécatombe et éloigner vers la mer ces innocentes victimes de l'absinthe.

Le foudre méritait son nom ; il a produit un effet foudroyant.

Jurisprudence en matière de chasse.

— Un chasseur blesse un lièvre, pas assez sérieusement pour l'empêcher de courir ; l'animal, qui a du plomb dans une patte, prend, si l'on peut ainsi parler, les trois autres à son cou — et détale. Un autre chasseur, non loin de là, tire à son tour et tue le lièvre sur place.

A qui le gibier ? La question s'est trouvée soumise à un juge de paix de Rochefort. Le premier chasseur prétendant que son coup de fusil avait établi un droit de propriété, le second affirmant qu'on ne saurait vendre ni garder la peau d'un lièvre qui court encore. Telle est la thèse juridique adoptée par le Salomon charentais : d'après cette décision, un chasseur n'acquiert un droit de possession que sur le gibier « qu'il blesse assez grièvement pour le mettre hors d'état d'échapper à sa poursuite ».

N'empêche que l'arrêt a été rendu sans l'avis du principal intéressé, le lièvre...

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Bressaucourt. — Le 23 à midi pour décider si la commune veut céder du terrain à des propriétaires, s'occuper du partage du fonds des pauvres etc...

Courtemaîche. — Le 28 à 2 heures pour passer les comptes et voter le règlement des sapeurs pompiers.

St-Ursanne. — Le 16 à 10 1/2 h. pour nommer deux instituteurs.

— Les électeurs des communes formant l'arrondissement d'état civil sont convoqués le 23 à 3 h. à l'hôtel de ville de St Ursanne pour nommer l'officier et le suppléant.

Soulce. — Le 16 à 3 h. pour décider si l'on paturera les regains en commun, vendre une parcelle de terrain et s'occuper du tauréau.

Undervelier-Soulce. — Assemblée de l'arrondissement d'état civil le 16 à 3 h. pour nommer l'officier d'état civil.

Cote de l'argent

du 5 septembre 1900.

Argent fin en grenailles, fr. 108, 50 le kilo
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 110, 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.